

## BDF - RESTREINT

**Note aux PSP participants****Introduction**

L'objectif de la présente note est de décrire la phase de tests d'homologation client des PSP participants à la Plateforme MISP BDF (service FNC-RF<sup>(1)</sup>), ainsi que de préciser l'ensemble des informations nécessaires au raccordement technique et au démarrage des tests.

À titre informatif, cette phase de Test d'homologation a démarré le **02/03/2026**. L'environnement de test sera maintenu disponible jusqu'au raccordement en production de l'ensemble des PSP (raccordement direct, via un chef de file ou via un prestataire technique).

Pour rappel, **la phase d'homologation client est obligatoire** conformément aux CGU et un **PV de recette** devra impérativement être fourni dans le cadre de la procédure de raccordement en production.

**Important :**

Le site Internet de la Banque de France, <https://www.banque-France.fr/fr/FNCRE>, permet d'accéder facilement à l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette phase de test (calendrier, les fiches de tests, canevas de jeux de données, formulaires, liste des autorités de certification acceptées, ...).

En ce qui concerne les spécifications, les dernières versions des SEG et SED sont disponibles dans le dossier « Spécifications » de la ShareBox<sup>(2)</sup> confidentielle mise à disposition par la BDF.

<sup>(1)</sup> Fichier National des Comptes pour Risques de Fraude activé en production le 7/05/2026

<sup>(2)</sup> Les accréditations sont à demander au préalable à [FNC-RF@banque-france.fr](mailto:FNC-RF@banque-france.fr).

**Les phases de tests**

La stratégie d'homologation implique plusieurs phases de tests à réaliser en environnement d'homologation mis à disposition par la Banque de France :

- **Tests Pilotes** : Le but de cette campagne est de valider le bon fonctionnement des différents processus avant le démarrage de la phase d'homologation à grande échelle avec l'ensemble des PSP.  
Cette première phase a été réalisée avec succès avec la participation de 3 PSP pilotes (2 en modes MISP et 1 en mode API).
- **Tests d'homologation** : le but de cette campagne est de valider la solution de partage par l'ensemble des PSP. Elle se décompose en deux parties :
  - o **Tests unitaires** : connexion/authentification, cas passants et non passants (plan de test client) ;
  - o **Tests de bout en bout** : il s'agit des tests métier à dérouler sur la base des **fiches de test** fournies qui couvrent l'ensemble des processus fonctionnels (Déclaration, Qualification Détenteur, Qualification Participant et Modification).

Les tests d'homologation sont organisés par **binôme** et il convient que chaque PSP souhaitant réaliser les tests contacte par email la cellule métier : COP 1946 FNC-RF [FNC-RF@banque-france.fr](mailto:FNC-RF@banque-france.fr).

**Les formulaires de demande de raccordement et de gestion du référentiel des BIC** (cas de PSP détenteur de compte) **sont à compléter et à communiquer à la BDF, via la ShareBox client<sup>(3)</sup>, accompagnés du certificat d'authentification client** au plus tard 15 jours avant la date souhaitée du démarrage des tests.

<sup>(3)</sup> Chaque Participant doit disposer d'une ShareBox dédiée pour le dépôt des formulaires, bulletins, certificats, ...

## Plan de test et PV de recette

Le plan de test, développé par la BDF et validé avec les PSP pilotes, a été découpé en quatre fiches :

- **Fiche N°01** : FNC-RF - Homologation client - Plan de test - Déclaration v1.0
- **Fiche N°02** : FNC-RF - Homologation client - Plan de test - Qualification Détenteur - v1.0
- **Fiche N°03** : FNC-RF - Homologation client - Plan de test - Qualification Participant - v1.0
- **Fiche N°04** : FNC-RF - Homologation client - Plan de test - Modification v1.0

Chaque fiche est dédiée à un processus fonctionnel et présente la description générale, les prérequis, les cas de test, ... Ces fiches sont à utiliser accompagnées du fichier xls des jeux de données à renseigner par les PSP testeurs. Le xls permet de faciliter le suivi entre les PSP binôme.

Le **PV de recette** est un prérequis à la mise à disposition par la BDF des éléments de connexion pour la Production.

Selon la stratégie de déploiement de la solution du PSP Participant en Production, un PV de recette provisoire peut être fourni dans un premier temps avant de fournir un PV définitif dans un délai de trois de mois (période de grâce).

## Raccordement

La procédure de raccordement à la Plateforme centrale MISP BDF d'homologation comprend deux étapes (actions Client) :

- **Étape 1 : prérequis** <sup>(4)</sup>
  - Compléter et fournir les formulaires de raccordement (J-15 au plus tard)
    - Formulaire de raccordement à la plateforme FNC-RF
    - Formulaire du référentiel des BIC (cas d'un PSP détenteur)
  - Fournir le certificat d'authentification client .cer (J-15 au plus tard)
    - ➔ Ces documents sont à déposer sur la ShareBox client.
- **Étape 2 : Raccordement technique**

*(4) le lancement des travaux de raccordement coté BDF nécessite la fourniture d'au moins 1) le formulaire de demande de raccordement dûment complété ET 2) un certificat d'authentification client valide (Cf. Certificat)*

Le **filtrage des @IP** est actif en environnement d'homologation. Il est donc important de fournir la liste complète des @IP, les plages de valeurs sont acceptées, à autoriser par la BDF (Cf. bloc dédié du formulaire de demande de raccordement).

Pour rappel l'environnement d'homologation BDF est un environnement iso-Production. À ce titre, il ne doit en aucun cas être perturbé ou pollué, notamment par des tests unitaires issus des activités de développement.

Par conséquent :

- Les **adresses IP des environnements de développement ou d'exploitation ne doivent pas être déclarées** dans le formulaire.
- Seules les **adresses IP de l'environnement de test fonctionnel/métier** doivent être renseignées.

Par ailleurs :

- La **qualité des données utilisées** doit être suffisamment maîtrisée afin de **ne pas perturber les campagnes de tests en cours** menées par les différents Participants.

## Raccordement technique en mode MISP

- Installer au préalable la version **MISP préconisée par la BDF** (code source MISP disponible sur <https://www.misp-project.org/>)
    - **V2.5.36** à partir du 23/06/2026
  - Appliquer la configuration et le paramétrage fournis par la BDF en prenant en compte la version courante des modes opératoires :
    - « BDF\_FNC-RF\_Mode opératoire - MISP - Ajout ou maj. Galaxie»
    - « BDF\_FNC-RF\_Mode opératoire - MISP - Ajout ou maj. Template Objet»
    - « BDF\_FNC-RF\_Mode opératoire - MISP - Ajout serveur synchro»
- ➔ Les fichiers de définition sont à récupérer des SED (Annexe).

- Utiliser l'URL (MISP) ci-dessous pour accéder à l'environnement d'homologation BDF :
  - o <https://ibafraud-ho.test-banque-france.fr/ws/call>

#### Remarques :

- Les éléments de connexion (clé MISP, UUID d'organisation, ...) sont mis à disposition dans la ShareBox Client par la BDF après traitement du dossier de demande de raccordement.
  - o /!\ L'UUID d'organisation communiquée par la BDF doit être utilisée (un UUDI différent sera rejeté)
- Le paramétrage spécifique au partage des IBAN douteux, Galaxies et Objet Compte douteux, doit être strictement identique entre le MISP local et le MISP central BDF ;
- La création du serveur de synchronisation sur le MISP local nécessite l'utilisation de l'URL et de la clé d'authentification fournis par la BDF ;
- Le certificat client utilisé doit être le même que celui communiqué à la BDF.

### Raccordement technique en mode API

- Utiliser la version courante des fichiers de définition communiqués (Cf. Annexes SED) :
  - o Définition de l'objet « Compte douteux »
  - o Définition de la Galaxie/Cluster « Contexte de fraude »
- Utiliser l'URL (API) ci-dessous pour accéder à l'environnement d'homologation BDF :
  - o [https://apigwh.banque-france.fr/gateway/IBAFRAUD\\_Call](https://apigwh.banque-france.fr/gateway/IBAFRAUD_Call)
  - o Consulter la note sur la connexion API client via le protocole OAuth.

#### Remarques :

- Les éléments de connexion (*Client id/mdp*, UUID d'organisation, ...) sont mis à disposition dans la ShareBox Client par la BDF après traitement du dossier de demande de raccordement.
  - o /!\ L'UUID d'organisation communiquée par la BDF doit être utilisée (un UUDI différent sera rejeté)
- Le certificat client utilisé lors des appels Web Services doit être le même que celui communiqué à la BDF ;
- Lors des appels Web Service, il faudra également transmettre un « **Access token** » ;
- L'« **Access token** » doit être récupéré auprès du serveur d'autorisation BDF en utilisant le couple **Client Id/Client Secret** communiqué par la BDF ;
- Le couple **Client Id/Client Secret** est différent pour chaque établissement.

### Certificat d'authentification

Le certificat client à utiliser pour l'authentification et la connexion à la Plateforme MISP centrale BDF doit respecter les exigences du RSI BDF (Cf. Extrait ci-dessous) et doit :

- Être au format «.Cer » en base 64 ;
- Avoir à minima l'usage (EKU) « Client » ;
  - o Un certificat « Serveur » n'est pas accepté.
- Être produit par une autorité de certification autorisée FNC-RF (Cf. liste des AC disponible dans la rubrique « Certificat » du site Internet mentionné plus haut).

**Rappel (extrait SED):**

« Les certificats numériques utilisés doivent être émis par une Autorité de Certification (AC) reconnue de confiance à la Banque de France :

- Les Autorités de Certification de la Banque de France ;
- Les Autorités de Certification délivrant des certificats aux normes RGS \*\*/\*\* ;
- Les AC qualifiées au sens du règlement eIDAS (electronic Identification, Authentication and Trust Services) et publiées dans la « trusted list » de la commission européenne.

Dans le cadre du projet de Partage des données de fraude entre PSP, il est recommandé d'utiliser un certificat d'authentification émis par une Autorité de Certification qualifiée RGS\*\*/\*\*. Toutefois, il est autorisé d'utiliser un certificat d'authentification logiciel en respectant la sécurisation du stockage dudit certificat (clé privée). »

## Accompagnement & Contacts BDF

Les équipes BDF accompagneront les PSP participants pendant la phase des tests d'homologation et selon besoin (raccordement technique, problèmes, questions, ...).

- **Contact Métier** : pour le dépôt de la demande de raccordement en Homologation
  - o COP 1946 FNC-RF [FNC-RF@banque-france.fr](mailto:FNC-RF@banque-france.fr)
- **Contact Support Informatique** pour le raccordement technique et l'accompagnement/suivi des tests (support N1)
  - o SUPDGMP 1949 ASSISTANCE IBAN FRAUDULEUX (Unité de travail) [1949-ASSISTANCE-IBAN-FRAUDULEUX-UT@banque-france.fr](mailto:1949-ASSISTANCE-IBAN-FRAUDULEUX-UT@banque-france.fr)
- **Contact Projet** : pour le raccordement technique et l'accompagnement/suivi des tests (Support N2)
  - o [Quali.YALIOUA.external@banque-france.fr](mailto:Quali.YALIOUA.external@banque-france.fr) (MOA)
  - o [Mohamed.BOULOZ@banque-france.fr](mailto:Mohamed.BOULOZ@banque-france.fr) (Responsable Projet FNC-RF)

## Annexes

**Documentation** : se référer au site de partage de la BDF <https://www.banque-France.fr/fr/FNCRF> pour les :

- Modes opératoires ;
- Fiches de tests ;
- Formulaires de raccordement ;
- CGU.

Les spécifications Externes générales (SEG) et détaillées (SED) sont disponibles sur la ShareBox.

### IGC BDF :

- Offre de certificat, prérequis techniques, enregistrement du mandataire, ... : Cf. le lien du site Internet Banque de France :
  - [Certificats | Banque de France](#)

Remarque : l'IGV BDF va évoluer prochainement avec dématérialisation complète du processus de demande des certificats

- Processus (existant) :

